

[Volet B]

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24164822

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

12 NOV. 2024

DIVISION MONS

Greffe

N° d'entreprise : 0440 338 923

Nom

(en entier) : **SBMI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Route de Wallonie, 4b à 7011 Ghlin**

Objet de l'acte : Conseil d'Administration- renouvellement de mandat

Résolutions de l'actionnaire unique

En date du 1er août 2024, l'actionnaire unique, agissant en lieu et place de l'Assemblée Générale Extraordinaire, prend les décisions suivantes :

1.L'actionnaire unique prend acte que le mandat de l'administrateur Part des Angès a expiré le 24 juillet 2024. L'actionnaire unique lui donne décharge provisoire pour l'exercice de son mandat.

2.L'actionnaire unique décide de renouveler ce mandat pour une durée de 2 ans à compter du 24 juillet 2024. Part des Angès SA sera représentée dans le cadre de l'exercice de son mandat par M. François Goudaillez agissant en tant que représentant permanent. Ce mandat sera rémunéré aux mêmes conditions que celles résultant de l'accord conclu le 24 janvier 2024 entre la Société et Part des Angès SA.

3.A dater du 24 juillet 2024, le Conseil d'Administration est donc composé comme suit :

G-Stratégie SRL, représentée par M. Gaspard Franeau, représentant permanent

Part des Angès SA, représentée par M. François Goudaillez, représentant permanent

(signé) G-Stratégie SRL

Administrateur Délégué

Représentée par G. Franeau, représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).